

## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été adopté par la Ville de Macamic à la séance du 3 décembre 2018 :

**Règlement numéro 18-262 : Abrogeant et remplaçant le règlement No 04-045 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau du secrétaire trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 5 décembre 2018



Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe